

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'activité 2017

Mercredi 28 mars 2018

La séance est ouverte à 15 h 30 par le Président Christian FABRE. Il excuse l'absence de Monsieur le Maire, représenté par Monsieur Philippon, 1^{er} Adjoint au Maire, de Monsieur Olivier LAFON Commissaire aux comptes, représenté par Mme Audrey Vilaret, et celle M. Tarissan, membre du COS. Il remercie le personnel de leur présence. Il poursuit en présentant les personnes présentes à la table, dont Monsieur Alexandre SALAS-GORDO, expert comptable, Mme Audrey Vilaret, Commissaire aux comptes, Mmes Mercier, secrétaire, Builles secrétaire Adjointe, Sevellec Trésorière et M. Philippon 1^{er} Adjoint au Maire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippon qui remercie l'ensemble du personnel présent à la séance. La parole est ensuite donnée à Véronique Builles, Secrétaire Adjointe, pour lecture du rapport moral.

Rapport moral

Voici en quelques mots le travail effectué par le bureau l'année dernière.

Nous avons traité près de 600 dossiers, toutes prestations confondues, pour une somme de 81 200 €.

Les billetteries Marquèze, Piscine et Zoo de La Teste ont augmenté. Toutes les autres ont baissé. Un tout petit début pour le Zoo de Pessac avec seulement 2 entrées vendues. Le montant de la dépense totale, toutes billetteries confondues s'élève à 6 722 €.

Le cinéma Grand écran est en baisse lui aussi avec 1 550 places vendues contre 1 912 en 2016. La dépense pour le cinéma seul s'élève à 850 €, le solde des entrées achetées en 2016 n'est pas compris dans la dépense.

Il y a eu deux sorties sportives, la chasse avec 6 agents, et la neige avec 12 personnes dont 8 adhérents et 4 enfants. La dépense totale s'est élevée à 711 €. Le week-end randonnée qui vous a été proposé dans les Pyrénées a été annulé faute d'inscription.

Concernant les spectacles et concerts d'été, 330 places ont été vendues pour un montant de 2.720 €. Grâce au travail des bénévoles aux buvettes, nous avons réalisé un bénéfice (de 15 307€), qui a été réinjecté comme tous les ans, dans la saison culturelle de l'année suivante.

La vente des chèques déjeuners a légèrement baissé. 59 763 chèques ont été commandés, contre 60 819 en 2016, pour une dépense totale de 206 515 €.

"Prêt de véhicules et de matériel". Cette prestation est toujours appréciée, 105 locations ont été demandées par 70 adhérents, pour un montant total de 9 050 €.

Aide exceptionnelle Nous avons apporté une aide à 12 agents en difficultés passagères en concertation avec l'assistante sociale et après accord du Conseil d'Administration. (pour un montant total de 6 487 €).

Nous avons également pu aider 5 agents concernés par l'allocation « Aide aux parents d'enfant handicapé ». (pour un montant de 2.750€).

l'arbre de Noël s'est déroulé au Palais des Congrès, où les enfants et leurs parents ont apprécié le spectacle qui leur a été proposé. Et comme tous les ans, nous avons déploré le manque d'intérêt de certains parents qui n'ont pas participé à cette journée.

L'agenda 2018 vous a été distribué, et il était accompagné du stylo. Comme nous l'avions dit lors de notre précédente Assemblée Générale, nous avons commandé une centaine de format poche ainsi qu'une centaine de calendriers. Ceux-ci ont vite trouvé preneurs. Remercions Julien Bouchet et Éric Julien qui démarchent les pubs auprès des commerçants. Nous tenons à vous rappeler que cet agenda n'engendre pas de dépenses au COS, car il est autofinancé par les publicités, ainsi que les stylos, les calendriers et les agendas de poches. Il amène même un bénéfice.

Concernant la consultation que nous vous avons adressée, relative à l'organisation et aux prestations du COS, 133 personnes y ont répondu.

Sur la totalité de ces réponses, 95 % des agents sont globalement satisfaits.

Enfin, et comme chaque année, nous remercions la Municipalité pour le soutien qu'elle nous apporte ainsi que les bénévoles qui consacrent une partie de leur temps libre à leurs collègues, à l'occasion de la journée de l'arbre de Noël, et aux concerts d'été. Leur aide est aussi précieuse qu'indispensable au bon déroulement de ces manifestations.

Merci.

Le rapport moral est adopté à la majorité par l'Assemblée Générale.

Compte rendu financier

Le Président donne la parole à Monsieur Alexandre SALAS-GORDO, expert comptable. Ce dernier rappelle le contexte de son intervention et présente le bilan financier à l'aide d'une présentation projetée sur grand écran afin de faciliter la bonne compréhension de tous et toutes. Après quoi, Mme Audrey Vilaret, commissaire aux comptes, lit le rapport général financier et certifie les comptes sans réserve.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Sylvie SEVELLEC, Trésorière, prend la parole et propose au vote l'affectation en report du résultat. Elle est approuvée à l'unanimité.

Orientation sociale

Cathy Mercier, Secrétaire, prend la parole pour l'orientation sociale de l'année 2018.

Je vais donc maintenant vous présenter l'orientation sociale pour l'année 2018.

A propos des BILLETTERIES. Elles continueront à fonctionner comme les autres années. Nous vous rappelons que le règlement s'effectue uniquement par chèque. Nous vous demandons de faire bien attention aux dates de validité, les billets ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Nous vous conseillons de venir chercher vos billets au bureau du COS afin d'éviter toute réclamation en cas de perte, et bien sûr pendant les permanences prévues à cet effet.

Pour les billetteries des 2 zoos, il vous est proposé de prendre en compte un tarif enfant jusqu'à 14 ans au lieu de 12 ans.

Par exemple, 1 place adulte coûte 8€, un enfant de 12 à 14 ans paiera l'entrée adulte 6€ au lieu de 8€.

SORTIE SPORTIVE : un séjour à la neige a déjà eu lieu le mois dernier, avec 4 adhérents, 2 conjoints et 2 enfants. Vous pouvez, si vous avez des idées, nous présenter vos projets.

Sur les **SPECTACLES CONCERTS**. 21 spectacles proposés sur 2018 à l'Olympia dans la saison culturelle 2017/2018. Quant aux concerts d'été, vous avez déjà réservé vos places à un prix préférentiel.

CHEQUES DEJEUNER COMMANDE ET DISTRIBUTION. Nous rappelons qu'il est important que vous respectiez le délai de commande des chèques-déjeuner. Votre commande doit être passée avant le 15 de chaque mois. Pour les agents du CAM et de HDV, vous pouvez confier vos commandes à Marie Thérèse PAMIES qui est gestionnaire des Chèques déjeuner. Les commandes doivent être lisibles et correctement remplies pour en faciliter l'enregistrement. Toute feuille de commande qui ne serait pas correctement remplie, et tout chèque sans feuille de commande ne seront plus traités.

Lors du Comité Technique Paritaire du 16 juin 2016, à la demande des élus du personnel de la CGT, il a été acté l'échéancier d'augmentation de la valeur faciale des chèques déjeuners suivant :

- 2016 : 6,50 € ; 2017 : 6,80 € ; 2018 : 7,00 € ; 2019 : 7,20 € ; 2020 : 7,50 €

J'en profite aussi pour vous rappeler que ces chèques sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Leur distribution se fait le premier lundi de chaque mois de 8h30 à midi au bureau du COS et l'après midi de 14h à 15h au Rez-de-chaussée du Centre Administratif.

Vous avez droit à un maximum de 11 commandes par an quel que soit le nombre de chèques que vous commandez.

Pour les paiements en espèces, nous vous rappelons qu'il est interdit de les déposer dans la boîte aux lettres. Vous devez **OBLIGATOIREMENT** les apporter au bureau du COS, aux heures de permanence. Le COS ne sera pas responsable en cas de perte d'espèces.

L'AGENDA 2019 vous sera distribué accompagné du stylo. Le format poche ainsi que le calendrier seront disponibles sur demande au bureau du COS.

SITE INTERNET. Vous pouvez visiter le nouveau Site Internet, son adresse n'a pas changé ; vous la trouverez dans votre agenda. Toutes les idées sont les bienvenues quant aux informations que vous aimeriez y trouver.

La journée de L'ARBRE DE Noël se déroulera au Palais des Congrès le samedi 22 décembre 2018 contrairement à la date indiquée dans l'agenda, car le Palais des Congrès n'est pas disponible le 15. Comme d'habitude, l'après-midi sera consacré aux enfants. Par contre, nous sommes en train d'étudier la possibilité de terminer cette journée par un repas servi à table suivi d'une soirée cabaret, qui remplacerait notre traditionnel loto.

PROJET 2018, sortie cabaret

Ce projet est à l'étude sur deux cabarets : l'Ange Bleu à Gauriaguet et le Mirage à Mézos.

50 places seraient prévues, comprenant le bus, le repas et la soirée.

PROJET 2019, Le Puy de Fou

Le conseil d'administration a validé une sortie au Puy du Fou pour 2019 (fin mai début juin) la date reste à définir.

Cette sortie se fera sur un week-end pour les parents et leurs enfants, le séjour comprend :

- 1) transport aller retour
- 2) hôtel 1 nuit + petit déjeuner
- 3) une entrée pour 2 jours + le spectacle cinéscénie.

Resteront à la charge des familles les trois repas samedi-midi samedi-soir dimanche-midi à l'intérieur du parc. Chaque famille est libre dans le parc.

Aujourd'hui les tarifs de 2018 sont :

Pour 1 Adulte 230,80 € -50 € de participation du Cos, soit un tarif de 180,80€

Pour 2 Adultes 372,60 €- 100 € de participation du Cos, soit un tarif de 272,60€

Pour 2 Adultes + 1 enfant 491,40 €-150 € de participation du Cos, soit un tarif de 341,40€

Pour les familles qui le désirent un échéancier est possible sur 12 mois, une information plus précise vous sera communiquée dans les jours suivants.

Merci de votre attention.

L'orientation sociale 2018 est approuvée à la majorité.

Budget prévisionnel

Monsieur SALAS-GORDO, reprend la parole pour donner lecture du budget prévisionnel 2018.

Il est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Président reprend la parole pour mettre au vote l'augmentation des tarifs prestations de 1%.

Elle est adoptée à la majorité par l'Assemblée Générale.

Question diverses

Michel Château, Président de l'Amicale émet une réserve concernant l'organisation de la soirée Cabaret.

Le Président reprend la parole et remercie les adhérents présents.

La séance est levée à 16 H 30.

P/Le Conseil d'Administration
Christian FABRE
Président

